

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 mars 2013

DATE DE LA CONVOCATION : 20 mars 2013

Le vingt-six mars deux mille treize à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas MORVAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Nicolas MORVAN, Maire, Denis BERTHELOT, Madeleine KERGOAT, Marie-Dominique LE GUILLOU, Gilbert DULISCOUET, Marie-Louise GRISEL, Joseph LE BLOA et Isabelle MOIGN - Adjoints ; Yves LE TORREC, Yann DE KEYSER, Isabelle CAUET, Ghislaine NOWACZYK, Elie OUADEC, Thierry GOUERY, Robert GARNIER, Claire PRONONCE, Christine OBIN, Denis SELLIN, Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX, Sylviane ROBIN, Isabelle GUYVARC'H, Alain BROCHARD et Gérard BREUILLES – Conseillers.

POUVOIR : Laurent BELLEC à Denis BERTHELOT
Marie-Dominique LE GUILLOU à Isabelle CAUET jusqu'à son arrivée
Delphine MADIC à Marie-Louise GRISEL
Guy LE BLOA à Sylviane ROBIN
Elie OUADEC à Yves LE TORREC (à partir de 21h30)
Marie-France DEFFAY à Isabelle MOIGN

EXCUSES : Roland LE BLOA

SECRETAIRE DE SEANCE : Yves LE TORREC.

Arrivée de Sylviane ROBIN à 18h10.

Le compte rendu du 26 février 2013 est approuvé par 1 abstention Alain BROCHARD et 27 voix pour

Le Maire fait part des décisions prises en vertu de la délégation consentie par la délibération du 4 avril 2008 :

1. Signature en date du 07/02/2012 d'une convention de maîtrise d'ouvrage ainsi que pour la construction d'une installation photovoltaïque avec le SDEF pour le nouveau centre technique.
2. Signature en date du 14 décembre 2012 après avis favorable de la CAO du 12/12/2012, d'un contrat de travaux pour le programme d'assainissement Kermen et Kervétot avec la société Eurovia de Kervignac pour un montant de 303 656,43 E HT.

- Contrats inférieurs à 15 000 € HT :
 1. Signature en date du 12/07/2012 d'un contrat pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'aménagement de la ZA de Kerancalvez avec la société IRH de Ploemeur pour un montant total de 14 655 € HT.
 2. Signature en date du 03/10/2012 d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'un terrain en gazon synthétique de football avec la société Sport initiatives de Cérans Foulletourte pour un montant de 14 530 € HT.
 3. Signature en date du 10/12/2012 d'un contrat d'étude concernant le môle intérieur et le chenal du pont de Brigneau avec la société Arcadis de Quimper pour un montant de 11840 € HT.
 4. Signature en date du 03/12/2012 d'un contrat de maîtrise d'œuvre pour le confinement de la décharge de Pont Dourdu avec la société Arthélia de Lorient pour un montant de 13 700 € HT.

N° 022-2013 : BUDGETS 2013 (COMMUNE, ASSAINISSEMENT COLLECTIF – PORT DE BRIGNEAU – PORT DE MERRIEN)

En introduction le Maire indique que le budget communal 2013 est à la fois prudent en fonctionnement et dynamique en investissement avec un autofinancement de 1 000 000 €. Il rappelle les programmes d'investissements : les services techniques, Pont Dourdu, l'école de Kermoulin, le terrain de football synthétique. Des investissements à hauteur de 6 618 000 € sont un signal fort pour les entreprises en période de crise.

Le Maire souligne également les co-financements avantageux des projets budgétés. Il rappelle également les orientations développées au DOB :

- Pas d'augmentation des taux d'imposition communaux pour 2013
- un endettement maîtrisé, très inférieur aux moyennes départementales et nationales.

Il conclut sur la bonne santé financière de la commune comme précisé dans le rapport de la Chambre Régionale des comptes.

Denis BERTHELOT indique que le projet de budget principal de la commune, présenté au vote du Conseil Municipal s'élève à 12 863 557,71 €.

La prévision des dépenses réelles de la section de fonctionnement est de 5 206 139,41€, celle des recettes réelles de 6 244 269,00€, soit un excédent brut de fonctionnement évalué à 1 038 129,59 €.

La prévision des dépenses réelles d'investissement est de 6 616 418,30 €; elle comprend un report de 4 088 939,00 € et des dépenses nouvelles d'équipement pour un montant de 2 373 200 €.

En tenant compte de l'emprunt de 1 000 000 € voté en 2012, figurant dans les restes à réaliser en recettes, le besoin de financement est évalué à 2 000 000 € comme indiqué lors du débat sur les orientations budgétaires.

On rappelle que ces emprunts ne seront mobilisés qu'en fonction des besoins effectifs de trésorerie. Un échéancier prévisionnel (plan de trésorerie) est en cours d'élaboration; il permettra d'optimiser le recours à l'emprunt.

Les taux de la fiscalité directe locale sont maintenus.

Section de fonctionnement.

Les prévisions de dépenses réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à 5 206 139,41 €, supérieures de 42 972,69 € (soit 0,8%), au budget voté en 2012. Cette évolution, faible par rapport à l'inflation envisagée, résulte d'un réel effort de stabilisation des charges de gestion courante, qui compense l'augmentation des charges de personnel + 55 000 €.

D'un montant de 5 117 560 €, les dépenses de gestion courante sont en faible augmentation (0,34%) par rapport à celles votées au budget 2012.

- les dépenses d'énergie sont réévaluées par rapport au budget 2012; en tant que de besoin, elles pourront être actualisées par des décisions modificatives en 2013.
- Les dépenses d'alimentation sont en baisse pour tenir compte de l'arrêt des ventes de repas à Riec sur Bélon.
- Les fournitures de petits équipements seront maîtrisées au moyen d'un tableau de bord mensuel
- L'entretien des terrains sera encadré
- L'entretien des bâtiments est en légère progression, à mettre en parallèle avec la diminution des petits équipements
- L'entretien des voies et réseaux a été réarticulé, pour un meilleur suivi des différentes natures de travaux.
- L'entretien du matériel roulant est à la baisse, il tient compte des acquisitions récentes et en cours
- Au chapitre des charges à caractère général, les actions culturelles réalisées en 2012 atteignent 133 720 €; au budget 2013, ce montant est articulé un peu différemment mais reste au même niveau (135 000 €)
- Le bulletin municipal voté à 14 000 € en 2012, est porté à 18 000 € (prestations d'une rédactrice pigiste)

Les charges de personnel augmentent de 1,9 % par rapport au budget 2012 (prise en compte du GVT, augmentation de certaines charges patronales, recrutement de trois agents en contrat d'avenir).

Au titre des recettes de gestion courante, pour 2013, notre évaluation reste prudente avec 6 244 269 € inscrits contre 6 395 274 votés en 2012, soit – 3%. En effet, à ce stade, plusieurs incertitudes demeurent:

- L'article 70, Vente de produits, est volontairement prudent et minoré de 16 000€ par rapport au réalisé 2012.
- La DGF est stable par rapport à 2012. La DSR a été évaluée à 320 000 € soit 26 000 € de moins qu'en 2012. La dotation de péréquation ne figure pas au budget primitif; elle sera inscrite après notification, lors d'une prochaine DM.

L'autofinancement prévisionnel est estimé à 1 041 000€; il est supérieur à celui envisagé lors du débat d'orientation budgétaire (770 000 €). Mais on retrouve ici le poids de la provision passée en écriture d'ordre (250 000 €).

Section d'investissement.

Les dépenses d'investissement sont essentiellement constituées par les dépenses d'équipement, qui recouvrent des opérations déjà engagées (services techniques, école de Kermoulin, traitement de la décharge de Pont-Dourdu etc.) et des opérations nouvelles : (2^{ème} tranche de la maison des solidarités, chapelle St Philibert et église (chauffage), pigeonnier de Kermoguer, travaux sur l'ancien gymnase, opérations récurrentes d'entretien du patrimoine). Ces opérations nouvelles ont été présentées dans les différentes commissions communales.

On notera une provision de 40 000 € pour l'acquisition de terrains nus; nous avons en effet en projet l'acquisition d'un terrain pour l'accueil des cirques et autres manifestations estivales.

On relèvera également une somme de 150 000 € qui s'ajoute au coût global des services techniques; cela correspond aux travaux de l'installation photovoltaïque, compensée par une subvention du SDEF du même montant, comprise dans les recettes d'investissement.

Le montant des opérations nouvelles d'équipements proposés au vote du conseil s'élève à 2 373 200 €. Les recettes réelles d'investissement (5 159 476 €) comprennent les reports 2012 pour 1 294 476 €, et les recettes nouvelles pour 3 865 000 €.

La ligne 1317 comprend notamment des subventions de la COCOPAQ (Fonds de concours énergie pour 70 000 €, Fonds de concours aux grands projets services techniques 120 000 € etc. et subvention du SDEF 150 000 €). Les concours financiers extérieurs sont ainsi estimés à 775 000 €, dont 457 000 € pour les subventions d'investissement, 218 000 € pour le fonds de compensation de la TVA, et 100 000 € pour la taxe d'aménagement (ancienne TLE).

L'excédent de fonctionnement 2012 est de 1 090 000 €
A noter, à la ligne 021 / virement de la section de fonctionnement, la somme de 520 000 € et également, à la ligne 15112, la provision pour litige de 250 000 €.

Aussi, afin d'équilibrer la section d'investissement, et en sus de l'emprunt de 1 000 000 € voté en 2012, un emprunt de 2 000 000 € est inscrit au budget primitif; il sera mobilisé en fonction du plan de trésorerie consécutif à l'avancement des projets et travaux.

La réalisation complète de ces emprunts porterait l'encours de notre dette à 565 € par habitant, à comparer avec celui des communes équivalentes (strate), 809 € pour la moyenne départementale, et 874 € pour la moyenne nationale.

Robert GARNIER indique au nom du groupe CDR que les priorités présentées ne sont pas celles de son groupe, que des travaux pourraient être reportés et que l'emprunt 2013 est trop conséquent.

Il précise que les efforts devraient aussi porter sur :

- un nouveau local jeunes
- des travaux dans l'ancien gymnase
- plus de locaux pour les associations
- une redéfinition de l'action culturelle (différente de « marchands de spectacles »)
- un budget voirie (très insuffisant)

Il s'interroge sur :

- l'augmentation de 43% des animations festives (35 000 à 50 000 €)
- l'absence de bilan sur le projet Mac Orlan
- les travaux de terrain synthétique à 600 000 € dont l'U.S.M. n'est absolument pas demandeuse
- le mode de calcul de l'amortissement de ce terrain
- les économies sur le balayage de la voirie (syndicat de voirie de Rosporden)

Robert GARNIER conclut en précisant qu'ils sont résolument « contre » ce budget.

Denis BERTHELOT indique que le budget voirie ne diffère pas des années précédentes : 300 000 € en investissement plus l'entretien en fonctionnement, plus les salaires des agents du service technique affectés à la voirie, soit 700 000 € sans les charges du personnel. Il rappelle que la programmation est préparée avec le logiciel Figuline.

Concernant, les animations festives à Kerfany, il précise que l'année dernière cette manifestation avait engendré beaucoup de temps de récupération du personnel municipal. Cette année, le choix d'un prestataire extérieur a été retenu.

Concernant le programme de balayage, il est prévu par le Directeur des Services Techniques.

Joseph LE BLOA précise que le coût d'entretien d'un terrain de football est de 32 000 € soit 96 000 € pour les 3, celui d'un terrain synthétique est de 10 000 €, soit un amortissement sur 7 ans.

Marie Louise GRISEL indique que concernant les actions sociales, de nombreuses actions ont été entreprises depuis le début du mandat : commission logement, semaine bleue, rendez-vous santé, maison des solidarités.

Elie OUADEC indique qu'il a relayé les demandes de travaux des associations sportives et qu'il regrette qu'elles n'aient pas toutes été retenues. Cependant, il soutient ce budget.

Joseph MAHE souligne :

- qu'il convient de ne pas davantage négliger l'entretien des locaux - que la DGF pour Moëlan n'a pas augmenté en 2013
- que les recettes des taxes locales sont en augmentation de + 3,49%
- que si tous les investissements sont réalisés, il faudra emprunter 3 000 000 €

Denis BERTHELOT précise que le budget de fonctionnement est serré, mais que concernant les petits équipements il est possible de faire des économies.

Alain BROCHARD indique que les choix de la municipalité ne sont pas les siens. Il précise que la stabilité des dépenses de fonctionnement est en trompe l'œil et que la présentation d'un budget « prudent » est tactique. Par ailleurs, les investissements sont trop importants. De plus, il précise qu'il ne faut pas oublier, les investissements « dans les tuyaux » (arrière plage de Kerfany, Chapelle de St Guénael, place à Kermoulin, cuisine centrale). Il rappelle que depuis 5 ans, les impôts, les investissements ont fortement augmentés, les réserves financières baissent et l'endettement explose.

Denis BERTHELOT invite Alain BROCHARD à regarder les comptes administratifs depuis 2008. Le bilan est bon et c'est visible.

Alain Brochard insiste sur le fait que le budget voirie est insuffisant, comme le mentionne le compte rendu de l'adjoint de la commission voirie.

Arrivée de Marie Dominique LE GUILLOU à 18h45.

Le Maire rappelle qu'un budget est la synthèse de propositions par rapport à des besoins de la population et qu'il résulte d'écoutes et d'analyses. Il prend en compte l'évolution des lois et règlements, des politiques de subventions et des fonds de concours. Tous les choix du budget 2013 s'expliquent : par nécessité, demande des acteurs, opportunités.

Le Maire rappelle que le terrain synthétique de football est une demande de l'USM en lien avec la volonté de la municipalité d'optimiser les services municipaux.

Le Maire précise que la culture est d'inspiration populaire avec les Rias notamment, et que les associations sont pleinement soutenues.

Le Maire attend des propositions budgétaires alternatives et demande les projets 2013 qu'il faudrait abandonner.

Christine OBIN souhaite avoir des explications sur l'article « entretien de terrains » par rapport à un coût d'entretien d'un terrain de football.

Denis BERTHELOT répond que la ligne budgétaire n'est pas à rapprocher du coût d'entretien d'un terrain. Le Maire précise que le détail du calcul d'un coût d'entretien du terrain de football sera donné aux conseillers municipaux.

Claire PRONONCE indique que la population ne comprend pas le choix d'un terrain synthétique.

Denis SELLIN s'interroge sur les orientations budgétaires dont certaines, qu'il ne considère pas comme nécessaires, sur le caractère « développement durable » d'un terrain de sport synthétique et sur le choix d'investir au vu d'un subventionnement, car c'est toujours de l'argent public.

Joseph MAHE considère que le terrain synthétique n'est pas urgent.

Après avis favorable de la commission finances et des commissions concernées.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'adopter par 11 voix contre (Robert GARNIER, Claire PRONONCE, Christine OBIN, Denis SELLIN, Gérard BREUILLES, Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX, Sylviane ROBIN (2), Isabelle GUYVARCH, Alain Brochard) et 17 voix pour le budget primitif 2013 de la commune équilibré en section de fonctionnement à 6 247 139,41 € et en section d'investissement à 6 616 418,30 €.

Budget primitif 2013 pour l'assainissement collectif

Denis BERTHELOT indique :

Pour l'exercice 2013, le budget Assainissement collectif s'élève à 1 470 532,81 €.

En section d'exploitation, la prévision des dépenses réelles s'élève à 80 918,67 €, en baisse de 7 897,59 € par rapport au budget 2012 (soit - 8,9%).

On relève la diminution des charges à caractère général et celle des charges financières (-4,3%).

Des dépenses imprévues sont été enregistrées (équilibre) pour un montant de 5 018 €.

Les recettes réelles d'exploitation sont inscrites pour un montant de 305 000 € en hausse de 10,9 %. Grâce à une prévision de raccordements nouveaux (OPAC) et à la croissance des redevances d'assainissement.

La capacité d'autofinancement attendue s'élève à 227 500 €.

En section d'investissement, on note un reste à réaliser en dépenses de 647 000 € (30 000 € pour le schéma directeur, 617 000 pour des travaux à la station et extensions de réseau qui n'ont pu être engagées en 2012).

Des dépenses nouvelles d'équipement sont proposées à hauteur de 17 700 €, ce qui porte les dépenses réelles d'investissement de l'exercice 2013 à 750 914,14 €.

Les recettes d'investissement comprennent en report les subventions de l'agence de l'eau et du Conseil Général pour le schéma directeur des eaux usées et les travaux à la station d'épuration.

Avec le résultat affecté de l'exercice 2012 (190 000 €) et les reports, les recettes réelles d'investissement sont évaluées à 383 450 €.

Avec les écritures d'ordre entre sections, dont un virement de la section d'exploitation de 227 500 €, et un résultat reporté de 139 964,14 €, la section investissement est en équilibre.

On rappellera que l'emprunt de 237 000 € inscrit au budget 2012 n'a pas été mobilisé et qu'il n'est pas envisagé de recours à l'emprunt pour 2013.

Joseph MAHE considère que ce budget est bien géré avec des travaux programmés selon les moyens financiers.

Alain BROCHARD regrette l'absence de subventions pour financer les travaux. Il estime :

- que la situation n'est pas bonne et que la capacité d'autofinancement a disparu ;
- que de nouveaux projets ne pourront plus être programmés ;
- que les prix de l'assainissement devront augmenter faute de subventions.

Robert GARNIER se réjouit d'un budget assainissement avec les travaux de Kermen et présenté sans emprunt. Il prend acte des travaux de Kervétot et demande si la PVR sera appliquée pour le secteur.

Denis BERTHELOT précise que fin 2011, la participation aux réseaux a été instaurée et que la PVR ne peut pas être appliquée. Concernant le budget par lui-même, le non recours à l'emprunt s'explique avec un résultat d'appel d'offres inférieur aux prix d'objectifs. Pour les subventions, des demandes sont à l'étude.

Yves LE TORREC rappelle que les travaux supplémentaires au projet initial de Kermen sont financés notamment par les branchements de l'OPAC et les résultats de l'appel d'offres.

Après avis favorable des commissions assainissement et finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide par 1 voix contre (Alain BROCHARD), 3 absentions (Sylviane ROBIN (2) – Gérard BREUILLES) et 24 voix pour, le budget annexe primitif 2013 du service assainissement collectif équilibré en section de fonctionnement à 466 418,67 € et en section d'investissement à 100 114,14 €.

Budgets primitifs 2013 ports de Merrien-Brigneau

Gilbert Duliscouet présente les budgets 2013 des deux ports.

Alain BROCHARD indique que la situation des deux ports est très grave :

- que de nombreux travaux sont à prévoir comme la rénovation de la cale à Brigneau.

Il s'interroge sur l'utilisation des dernières augmentations tarifaires et les moyens de financer les futurs travaux.

Joseph MAHE souhaite connaître l'avis des conseils portuaires. Il regrette que les comptes administratifs n'aient pas été présentés avant le vote du budget, car sans report les investissements budgétés sont réduits. Il s'interroge sur les recettes du port de Merrien et les possibilités de caréner.

Denis SELLIN estime que la connaissance des dépenses est imparfaite (personnel supplémentaire, coûts des nouveaux mouillages...). Le groupe CDR votera donc « contre » les budgets.

Gilbert DULISCOUET indique qu'il n'y a pas de loi « contre le carénage » mais qu'il est interdit de polluer le milieu environnement. Il rappelle que les tarifs « seuls » ne peuvent financer les investissements, il faut aller chercher des accompagnateurs financiers. Il précise que l'augmentation des recettes à Merrien résulte de l'affectation de nouveaux mouillages. Enfin, que le conseil portuaire a émis un avis favorable sur le budget.

Joseph MAHE indique que les nouvelles recettes à Merrien concernent l'affectation de mouillages « retrouvés » depuis 3 ans.

Le Maire précise que les mouillages retrouvés sont des mouillages inexistantes depuis fort longtemps, résultat d'une gestion ancienne inadaptée. L'organisation actuelle, permet une visibilité, une gestion transparente et pérenne des plans d'eau.

Gilbert DULISCOUET précise que des affectations n'ont pas été réalisées en 2012 afin de permettre une meilleure mise à plat et de mieux affecter les mouillages en 2013.

Après avis favorable du conseil portuaire Brigneau-Merrien,

Après avis favorable de la commission des politiques portuaires et littorales,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'adopter :

- par 4 abstentions (Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX, Isabelle GUYVARC'H, Elie OUADEC) et 8 contres (Robert GARNIER, Claire PRONONCE, Christine OBIN, Denis SELLIN, Sylviane ROBIN (2), Gérard BREUILLES, Alain BROCHARD).
- et 16 voix pour, le budget annexe du Port de Merrien équilibré en section de fonctionnement à 35 300 € et en section d'investissement à 12 700 €.
- par 4 abstentions (Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX, Isabelle GUYVARC'H, Elie OUADEC) et 8 contres (Robert GARNIER, Claire PRONONCE, Christine OBIN, Denis SELLIN, Sylviane ROBIN (2), Gérard BREUILLES, Alain BROCHARD).
- et 16 voix pour, le budget annexe du Port de Brigneau équilibré en section de fonctionnement 40 700 € et en section d'investissement à 15 800 €.

N° 023-2013 : TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2013

Denis BERTHELOT présente les taux d'imposition proposés pour 2013.

- Taxe d'habitation : 12,96%
- Taxe foncière bâti : 17,68%
- Taxe foncière non bâti : 40,78%

Il indique qu'ils sont identiques à ceux de 2011 à 2012.

Joseph MAHE indique que l'augmentation des bases conduit à une augmentation des impôts des Moëlanais.

Le Maire précise que l'assiette s'élargit avec une population nouvelle, des habitations plus grandes et avec l'augmentation nationale des bases déterminées par la loi des finances.

Joseph MAHE indique qu'une baisse des taux pourrait compenser l'augmentation des bases.

Le Maire souligne qu'une baisse des taux serait à compenser par une augmentation de l'emprunt ou la suppression d'investissements significatifs.

Considérant le produit à assurer pour l'équilibre du budget primitif de la commune de l'exercice 2013.

Après avis favorable de la commission finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide par 5 abstentions (Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX, Sylviane ROBIN (2), Isabelle GUYVARCH) et 23 voix pour, de conserver les taux d'imposition communaux 2011, 2012 pour 2013 :

- Taxe d'habitation : 12,96%
- Taxe foncière bâti : 17,68%
- Taxe foncière non bâti : 40,78%

N° 024-2013 : TARIFS PORTUAIRES 2013

Gilbert DULISCOUET fait la présentation complète des tarifs portuaires de Brigneau et Merrien pour l'année 2013.

Alain BROCHARD s'interroge sur les perspectives d'intégration des mouillages DDTM.

Gilbert DULISCOUET lui précise qu'il n'y a pas de sujet sur les ports de Merrien et Brigneau et que pour le port du Bélon c'est le syndicat qui délibère.

Après avis favorable du conseil portuaire Brigneau-Merrien,

Après avis favorable de la commission politique portuaire et littorale,

Le Conseil Municipal décide par 12 abstentions (Robert GARNIER, Claire PRONONCE, Christine OBIN, Denis SELLIN, Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX, Sylviane ROBIN (2), Isabelle GUYVARCH, Gérard BREUILLES, Elie OUADEC et Alain BROCHARD) et 16 voix pour, d'accepter les tarifs portuaires de Brigneau et Merrien à compter du 1^{er} avril 2013 tels que proposés ci-après :

BRIGNEAU

Mouillages à ouvrage public	Redevances annuelles (1)	
	Projet de Tarifs 2013	
Abonnements	H.T	T.T.C. (4)
Bateau < 4,01 m	165.49 €	197.92 €
Bateau de 4,01 m à 5 m	206.86 €	247.40 €
Bateau de 5,01 m à 6 m	259.73 €	310.64 €
Bateau de 6,01 m à 7 m	303.01 €	362.40 €
Bateau de 7,01 m à 8 m	355.49 €	425.16 €
Bateau de 8,01 m à 9 m	399.95 €	478.34 €
Bateau de 9,01 m à 10 m	444.36 €	531.45 €
Bateau de 10,01 m à 11 m	488.83 €	584.65 €
Bateau de 11,01 m à 12 m	533.24 €	637.76 €
Bateau de 12,01 m à 13 m	577.70 €	690.93 €
Bateau de 13,01 m à 14 m	622.13 €	744.07 €
HIVERNAGE	REDEVANCE	
Du 1 ^{er} octobre de l'année en cours au 1 ^{er} avril de l'année suivante	H.T	T.T.C (4)
	50 % de la redevance annuelle	
Taxe de passage (5), saisonnier (5 bis)	Taxe journalière	
	H.T	T.T.C (4)
Bateau de moins de 8 mètres	8.36 €	10.00 €
Bateau de plus de 8 mètres	12.54 €	15.00 €
Mouillages temporaires (de 1 à 3 mois) (2)	Tarif mensuel	
	H.T	T.T.C (4)
	167.22 €	200.00 €
Mouillages à ouvrage personnel	Redevances annuelles (1)	
Frais de port	H.T	T.T.C (4)
Bateau < 4,01 m	104.53 €	125.02 €
Bateau de 4,01 m à 5 m	130.66 €	156.26 €
Bateau de 5,01 m à 6 m	164.02 €	196.17 €
Bateau de 6,01 m à 7 m	191.38 €	228.89 €
Bateau de 7,01 m à 8 m	224.52 €	268.52 €
Bateau de 8,01 m à 9 m	252.58 €	302.09 €
Bateau de 9,01 m à 10 m	280.66 €	335.67 €
Bateau de 10,01 m à 11 m	308.72 €	369.22 €
Bateau de 11,01 m à 12 m	336.80 €	402.81 €
Bateau de 12,01 m à 13 m	364.85 €	436.36 €
Bateau de 13,01 m à 14 m	392.91 €	469.92 €

Pêcheurs professionnels	Forfait annuel	
	H.T	T.T.C (4)
Mouillage pêche professionnelle	64.88 €	77.60 €
Intervention exceptionnelle du personnel	Taux horaire non fractionnable	
	H.T	T.T.C (4)
Plaisanciers et particuliers	27.00 €	32.30 €
Professionnels	27.00 €	32.30 €
Installations professionnelles	Forfait mensuel	
	H.T	T.T.C (4)
Box chambre froide	40.33 €	47.33 €
Grue	Taux horaire non fractionnable	
<i>Par bateau : 1ère heure</i>	H.T	T.T.C (4)
Plaisanciers	32.31 €	38.65 €
Professionnels	20.80 €	24.87 €
<i>Par bateau : 1ère heure supplémentaire</i>	H.T	T.T.C (4)
Plaisanciers	32.31 €	38.65 €
Professionnels	20.80 €	24.87 €
<i>Par bateau : heures suivantes</i>	H.T	T.T.C (4)
Plaisanciers	16.15 €	19.32 €
Professionnels	10.40 €	12.44 €
Platin & terre-plein d'entretien	Taxe d'occupation journalière	
Plaisanciers	17.18 €	20.55 €
Professionnels	17.18 €	20.55 €
	Forfait	
Accès aux cales de mise à l'eau (6)	H.T	T.T.C (4)
Abonnement hebdomadaire	21.55 €	25.70 €
Abonnement mensuel	53.94 €	64.51 €
Abonnement semestriel	80.91 €	96.77 €
Abonnement annuel	107.88 €	129.02 €
(1) Les postes de mouillage sont attribués pour une durée maximum d'un an. L'autorisation de mouillage est accordée à titre précaire et révocable, sans indemnité, par le concessionnaire.		
(2) Les mouillages temporaires (de 1 à 3 mois) sont non renouvelables sur l'année calendaire.		
(3) Les tarifs des mouillages situés dans la zone du Temple vers l'amont sont fixés comme suit : - de la ligne de mouillage actuelle soumise à redevance (mouillage 173 - 73 et 276). - à la ligne U = 50 % des tarifs pratiqués dans le port. - des lignes U à V = 25 % des tarifs du port		
(4) Les tarifs sont fixés H.T. Pour les usagers assujettis à la T.V.A, la T.V.A sera appliquée au taux en vigueur. Les tarifs T.T.C sont affichés à titre indicatif, au taux de la T.V.A en vigueur à ce jour, soit 19,6%.		
(5) Des tarifs de groupes peuvent être appliqués par le concessionnaire dans le cadre de manifestations organisées par des associations à vocation nautique : de 1 à 10 navires : 100 % du tarif journalier taxe de passage Au-delà de 11 navires : 50 % du tarif journalier taxe de passage		
(5 bis) Les mouillages saisonniers (n'excédant pas 1 mois) sont non renouvelables sur l'année calendaire		
(6) Les autorisations sont à retirer en mairie (secrétariat des Affaires Portuaires).		

MERRIEN

Mouillages à ouvrage public	Redevances annuelles (1)	
	Projet de Tarifs 2013	
Abonnements	H.T	T.T.C. (4)
Bateau < 4,01 m	165.49 €	197.92 €
Bateau de 4,01 m à 5 m	206.86 €	247.40 €
Bateau de 5,01 m à 6 m	259.73 €	310.64 €
Bateau de 6,01 m à 7 m	303.01 €	362.40 €
Bateau de 7,01 m à 8 m	355.49 €	425.16 €
Bateau de 8,01 m à 9 m	399.95 €	478.34 €
Bateau de 9,01 m à 10 m	444.36 €	531.45 €
Bateau de 10,01 m à 11 m	488.83 €	584.65 €
Bateau de 11,01 m à 12 m	533.24 €	637.76 €
Bateau de 12,01 m à 13 m	577.70 €	690.93 €
Bateau de 13,01 m à 14 m	622.13 €	744.07 €
HIVERNAGE	REDEVANCE	
	H.T	T.T.C (4)
Du 1 ^{er} octobre de l'année en cours au 1 ^{er} avril de l'année suivante	50 % de la redevance annuelle	
	Taxe journalière	
Taxe de passage (5), saisonnier (5 bis)	H.T	T.T.C (4)
Bateau de moins de 8 mètres	8.36 €	10.00 €
Bateau de plus de 8 mètres	12.54 €	15.00 €
	Tarif mensuel	
Mouillages temporaires (de 1 à 3 mois) (2)	H.T	T.T.C (4)
	167.22 €	200.00 €
Mouillages à ouvrage personnel	Redevances annuelles (1)	
Frais de port	H.T	T.T.C (4)
Bateau < 4,01 m	104.53 €	125.02 €
Bateau de 4,01 m à 5 m	130.66 €	156.26 €
Bateau de 5,01 m à 6 m	164.02 €	196.17 €
Bateau de 6,01 m à 7 m	191.38 €	228.89 €
Bateau de 7,01 m à 8 m	224.52 €	268.52 €
Bateau de 8,01 m à 9 m	252.58 €	302.09 €
Bateau de 9,01 m à 10 m	280.66 €	335.67 €
Bateau de 10,01 m à 11 m	308.72 €	369.22 €
Bateau de 11,01 m à 12 m	336.80 €	402.81 €
Bateau de 12,01 m à 13 m	364.85 €	436.36 €
Bateau de 13,01 m à 14 m	392.91 €	469.92 €
Pêcheurs professionnels	Forfait annuel	

	H.T	T.T.C (4)
Mouillage pêche professionnelle	64.88 €	77.60 €
Intervention exceptionnelle du personnel		
	Taux horaire non fractionnable	
	H.T	T.T.C (4)
Plaisanciers et particuliers	27.00 €	32.30 €
Professionnels	27.00 €	32.30 €
Implantation d'une prise d'eau de mer	Tarif minimum de perception T.T.C	
	Cultures marines	50.31 €
Platin & terre-plein d'entretien	Taxe d'occupation journalière	
	H.T	T.T.C (4)
Plaisanciers	17.18 €	20.55 €
Professionnels	17.18 €	20.55 €
	Forfait	
Accès aux cales de mise à l'eau (6)	H.T	T.T.C (4)
Abonnement hebdomadaire	21.55 €	25.70 €
Abonnement mensuel	53.94 €	64.51 €
Abonnement semestriel	80.91 €	96.77 €
Abonnement annuel	107.88 €	129.02 €
(1) Les postes de mouillage sont attribués pour une durée maximum d'un an. L'autorisation de mouillage est accordée à titre précaire et révocable, sans indemnité, par le concessionnaire.		
(2) Les mouillages temporaires (de 1 à 3 mois) sont non renouvelables sur l'année calendaire.		
(3) Les tarifs des mouillages situés dans la zone du Temple vers l'amont sont fixés comme suit : - de la ligne de mouillage actuelle soumise à redevance (mouillage 173 - 73 et 276). - à la ligne U = 50 % des tarifs pratiqués dans le port. - des lignes U à V = 25 % des tarifs du port		
(4) Les tarifs sont fixés H.T. Pour les usagers assujettis à la T.V.A, la T.V.A sera appliquée au taux en vigueur. Les tarifs T.T.C sont affichés à titre indicatif, au taux de la T.V.A en vigueur à ce jour, soit 19,6%.		
(5) Des tarifs de groupes peuvent être appliqués par le concessionnaire dans le cadre de manifestations organisées par des associations à vocation nautique : de 1 à 10 navires : 100 % du tarif journalier taxe de passage Au-delà de 11 navires : 50 % du tarif journalier taxe de passage		
(5 bis) Les mouillages saisonniers (n'excédant pas 1 mois) sont non renouvelables sur l'année calendaire		
(6) Les autorisations sont à retirer en mairie (secrétariat des Affaires Portuaires).		

Coeff T.V.A

N° 025-2013 : CONTRATS D'AVENIR

Denis BERTHELOT indique que, créé par la loi n°2012-1189 du 6 octobre 2012, le dispositif emploi d'avenir a pour objectif d'améliorer l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes peu ou pas qualifiés, confrontés à des difficultés d'accès à l'emploi.

Les emplois d'avenir concernent des jeunes de 16 à 25 ans, sans emploi et sans diplôme ou titulaires d'un CAP/BEP en recherche d'emploi, depuis au moins 6 mois sur les 12 derniers mois.

Par ce dispositif, les collectivités s'engagent à former le jeune, en lien avec la mission locale et ainsi lui faire acquérir une qualification. Le CAE (Contrat d'avenir) est un contrat de droit privé de 3 ans maximum, aidé par l'Etat à hauteur de 75% du taux horaire brut du SMIC et exonéré des charges patronales de sécurité sociale.

Il est proposé au Conseil de recruter 3 emplois d'avenir à temps complet. Deux aux services techniques pour l'entretien des espaces verts et sentiers de randonnées, un au service administratif pour assurer des fonctions d'accueil et participer aux différentes activités d'administration.

Le Maire précise que le taux de chômage est alarmant, les plus jeunes sont très touchés. Il faut leur tendre la main et s'inscrire dans ce dispositif qui constitue un tremplin. Les contrats sont conclus sur des emplois existants. Le Maire rappelle que les candidatures sont à envoyer à la Mission Locale à Quimperlé. Des permanences sont assurées à Moëlan le mardi.

Christine OBIN souhaite que « charges patronales » soient remplacées par « cotisations patronales » (modification approuvée).

Joseph MAHE souligne que les personnes présélectionnées par la Mission Locale ne seront pas forcément des Moëlanais.

Le Maire indique que la Mission Locale connaît bien le bassin d'emploi et reçoit des Moëlanais.

Joseph MAHE s'interroge sur la charge de travail du contrat d'avenir dans le secteur administratif.

Le Maire répond qu'il y a largement à faire dans ce secteur.

Robert GARNIER souhaite savoir si la personne, en emploi d'avenir, sera rémunérée sur la base du SMIC ou pas.

Le Maire indique que par souci de cohérence salariale, les agents entrant dans la fonction publique au 1^{er} échelon en catégorie « C » sont rémunérés sur la base du SMIC. Le contrat d'avenir le sera également.

Après avis favorable de la commission finances et administration communale,

Vu la loi n°2012-1189 du 26/10/2012 et les décrets n°2012-1218 et 1211 du 31/10/2012 portant création d'une nouvelle section dédiée aux contrats d'avenir dans le code du travail,

Vu l'arrêté du 31/10/2012 qui fixe le montant de l'aide financière de l'état,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter la proposition du Maire et d'approuver :

- la création de 3 emplois d'avenir à temps complet, tel que défini précédemment, à compter du 1^{er} avril 2013 ;
- d'inscrire les crédits au budget et modifier le tableau des effectifs ;
- d'autoriser le Maire à signer les conventions « emploi d'avenir ».

N° 026-2013 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE

Joseph LE BLOA indique, dans le cadre de la réalisation des travaux pour le terrain de football synthétique, le dossier d'appel d'offres est en cours de consultation. Le montant estimatif a été établi en comprenant une tranche ferme, une tranche optionnelle pour un montant total de 600 000 € HT.

Des subventions peuvent être accordées par :

Le fonds d'aide au football amateur

Le CNDS

Le Conseil Général du Finistère

Robert GARNIER aurait souhaité le report du projet. Dans le PPI, il était programmé en 2021. Il votera donc contre.

Après avis favorable de la commission sport,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide par 4 voix contre (Robert GARNIER, Claire PRONONCE, Christine OBIN, Denis SELLIN), 6 abstentions (Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX, Sylviane ROBIN (2), Isabelle GUYVARCH, Gérard BREUILLES) et 18 voix pour, d'accepter le projet tel que présenté, son plan de financement et autoriser le Maire à solliciter les subventions du fonds d'aide au football amateur, au CNDS et au Conseil Général du Finistère.

N° 027-2013 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CLASSE BILINGUE

Marie-Dominique LE GUILLOU indique que dans le cadre des travaux de rénovation de l'école de Kermoulin, l'impact en investissement, de l'ouverture d'une classe pour la filière bilingue Français-Breton, a été évalué à 87 760 HT.

Des subventions peuvent être accordées par :

- Le Conseil Général du Finistère, 30% des travaux, plafonné ;
- Le Conseil Régional via le Pays de Cornouaille, 20% des travaux, plafonné à 15 000 €.

Robert GARNIER précise que tant que le Breton est enseigné dans une école laïque, il est favorable à son enseignement.

Après avis favorable de la commission action éducative,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le projet tel que présenté, son plan de financement et autorise le Maire à solliciter les subventions pour les travaux de la classe bilingue Français-Breton du Conseil Général du Finistère et du Conseil Régional via le Pays de Cornouaille.

N° 028-2013 : RYTHMES SCOLAIRES

Marie-Dominique LE GUILLOU indique, que le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, fixe pour les écoles publiques, les rythmes scolaires dans l'enseignement du premier degré.

Le décret entre en vigueur au début de l'année scolaire 2013-2014, toutefois jusqu'au 31 mars 2013 les communes peuvent demander, au directeur académique des services de l'éducation nationale, le report de la réforme à l'année scolaire 2014-2015.

Robert GARNIER indique qu'il est « pour » le report, car l'ensemble des acteurs demandent ce report et que celui-ci permettra aux parents de s'organiser.

Joseph MAHE note que le décret demande une application prématurée de la réforme en 2013. Il s'étonne du retard de l'application de celle-ci à Moëlan, au vu de l'intérêt de l'enfant.

Marie-Dominique LE GUILLOU précise qu'il faut un temps de réflexion et de concertation avec tous les acteurs, pour proposer un contenu éducatif. La réforme est intéressante et positive pour l'enfant.

Le Maire souligne les nombreux impacts de cette réforme sur la vie sociale des familles, les transports scolaires, les loisirs. Une assemblée générale des conseils d'écoles sera le lieu de pilotage du projet.

Maryvonne BELLIGOU s'interroge sur le financement de l'école privée.

Le Maire indique qu'il a interrogé l'école privée sur son souhait d'intégrer cette réforme. Elle a indiqué sa volonté de s'inscrire dans ce dispositif et qu'elle était en attente d'éléments complémentaires de son réseau.

Après avis favorable de la commission action éducative,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide par 5 abstentions (Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX, Sylviane ROBIN (2), Isabelle GUYVARCH) et 23 voix pour, de demander au directeur académique des services de l'éducation nationale le report de la réforme des rythmes scolaires à l'année scolaire 2014-2015 pour la commune de Moëlan-sur-Mer.

N° 029-2013 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Gilbert DULISCOUET indique que le groupe CDR a sollicité le Maire pour bénéficier d'un espace d'expression dans le journal municipal, conformément à l'article L 21-2129 du code général des collectivités territoriales et les jurisprudences sur cette question : les 4 membres de ce groupe CDR, souhaitant quitter la majorité et exprimant publiquement cette volonté, peuvent bénéficier d'un espace d'expression.

La mise en œuvre de ce droit d'expression nécessite une modification du règlement intérieur de la commune.

Les modifications sont notamment apportées aux articles 5, 19, 28.

Alain BROCHARD estime que l'expression démocratique des groupes minoritaires n'est pas respectée (propos interrompus, questions orales reportées ou annulées ...)

Il approuve la possibilité du groupe CDR de s'exprimer dans le bulletin municipal, mais regrette que celle-ci soit au détriment de la place accordée aux autres groupes minoritaires dans le dit journal.

Gérard BREUILLES se réjouit sur la possibilité d'expression au groupe CDR, mais regrette également la diminution de la place accordée aux autres groupes, dans le journal municipal.

Joseph MAHE propose de ne pas restreindre l'existant, et d'ajouter une place supplémentaire pour le groupe CDR.

Le Maire indique que la démocratie a une large place à Moëlan, au vu notamment du nombre important des conseils municipaux et donc d'une meilleure maîtrise des ordres du jour. Il rappelle également le rôle du contrôle de légalité qui vérifie le respect de la loi, ainsi que la possibilité de saisir le tribunal administratif. Il rappelle que son édito fait en moyenne 2000 signes alors que la place réservée à « Moëlan nouvel équipage », dans le journal municipal, est de 2558 signes. Il conclut qu'il n'utilise pas, comme dans le mandat précédent, une tribune de la majorité municipale et que les espaces d'expression réservés aux minorités sont rarement utilisés à plein.

Denis SELLIN indique qu'il demande cette possibilité d'expression depuis 3 ans et qu'il n'a jamais eu le soutien des autres oppositions. Concernant les modifications p5 et p19, il souhaite avoir des explications. Le délai de 48 heures lui semble long.

Le Maire indique que le délai de 48 heures, pour les questions orales, permet d'avoir le temps nécessaire pour répondre. Cependant, si celui-ci est trop difficile à respecter, il propose une expérimentation. Concernant, l'autre modification, il précise qu'elle résulte d'une évolution des recrutements dans l'emploi public.

Après avis défavorable de la commission démocratie locale,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide par 3 voix contre (Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX, Isabelle GUYVARC'H) 4 abstentions (Sylviane ROBIN (2), Gérard BREUILLES, Alain BROCHARD) et 21 voix pour, d'accepter le nouveau règlement intérieur du Conseil Municipal, tel que proposé en annexe (règlement annexé à la délibération).

N° 030-2013 : COCOPAQ : COMPETENCE SURVEILLANCE DES EAUX DE BAINADE

Le Maire indique, que suite au Conseil Communautaire du 21 février 2013, il est demandé au Conseil Municipal de la commune de Moëlan-sur-Mer de se prononcer sur l'adoption de la nouvelle compétence de la COCOPAQ :

Surveillance des zones de baignade pour les plages de Clohars-Carnoët (Bellangenêt, Kérou, Grands sables) et de Moëlan-sur-Mer (Trénez, Kerfany).

Il précise qu'il y a une volonté de la COCOPAQ à proposer cette surveillance cet été à Moëlan. Que cette prise de compétence n'a pas d'impact sur la CLECT en dépenses, ni pour Clohars ni pour Moëlan.

Christine OBIN s'interroge sur une prise de compétence concernant deux communes de la COCOPAQ.

Madame KERGOAT indique que ce transfert est soutenu par Scaër (Bus des plages) et répond à une demande des touristes du pays de Quimperlé.

Le Maire précise que cette surveillance bénéficiera aussi à la population locale et sera un débouché BNSSA pour les jeunes.

Joseph MAHE s'interroge sur le partage des responsabilités entre le Maire et le Président de la COCOPAQ. Il indique, que comme la compétence n'était pas réellement exercée par la commune de Moëlan, il ne votera pas « contre » mais s'abstiendra.

Le Maire indique que la COCOPAQ travaille avec la Préfecture pour bien vérifier les responsabilités de chacun.

Après avis favorable de la commission politiques portuaires et littorales,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide par 2 voix contre (Sylviane ROBIN (2), 9 abstentions (Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX, Isabelle GUYVARC'H, Robert GARNIER, Claire PRONONCE, Christine OBIN, Denis SELLIN, Gérard BREUILLES, Alain BROCHARD) et 17 voix pour, d'adopter la nouvelle compétence de la COCOPAQ :

- surveillance des zones de baignade pour les plages de Clohars Carnoët (Bellangenêt, Kérou, Grands Sables) et de Moëlan-sur-Mer (Trénez, Kerfany).

N° 031 : COCOPAQ : COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Maire précise que réglementairement en 2014, la nouvelle répartition des délégués communautaires à la COCOPAQ s'établirait à 43 membres au lieu des 57 actuellement, sauf accord local. Il est proposé au conseil de voter « pour » un accord local avec 53 membres (selon tableau présenté).

Après avis favorable de la commission démocratie locale,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide par 4 abstentions (Robert GARNIER, Claire PRONONCE, Christine OBIN, Denis SELLIN) et 24 voix pour, d'approuver pour 2014 la composition du Conseil Communautaire tel que proposée ci-après :

	Population légale 2013	% Population	Proposition Tableau 2014	
			Nb Sièges	% Sièges
QUIMPERLE	11 776	21,9%	9	17,0%
MOELAN-SUR-MER	6 968	12,9%	6	11,3%
BANNALEC	5 450	10,1%	4	7,5%
SCAER	5 290	9,8%	4	7,5%
RIEC-SUR-BELON	4 131	7,7%	4	7,5%
CLOHARS-CARNOET	4 057	7,5%	4	7,5%
REDENE	2 849	5,3%	3	5,7%
MELLAC	2 623	4,9%	3	5,7%
TREMEVEN	2 239	4,2%	2	3,8%
QUERRIEN	1 696	3,1%	2	3,8%
LE TREVoux	1 500	2,8%	2	3,8%
ARZANO	1 403	2,6%	2	3,8%
BAYE	1 141	2,1%	2	3,8%
LOCUNOLE	1 098	2,0%	2	3,8%
SAINT-THURIEN	959	1,8%	2	3,8%
GUILLIGOMARC'H	710	1,3%	2	3,8%
TOTAL	53 890	100%	53	100%

et d'approuver la possibilité d'augmenter le nombre de vice-présidents à hauteur de 30% maximum de l'affectif total de l'assemblée.

N° 032 : QUESTIONS DIVERSES

Groupe « Moëlan Nouvel Equipage – Joseph MAHE

- 1) Un document d'information, déposé dans les cases de certains Conseillers Municipaux par le Président de l'office municipal des sports, aurait disparu. Le Président de cette institution étant étonné que nous n'en ayons pas eu connaissance. Est-ce que vous êtes en mesure de nous apporter des explications ?

Le Maire rappelle la procédure en vigueur : tout document doit être donné à l'administration communale pour enregistrement. Il rappelle que les courriers personnels aux élus n'ont pas vocation à être distribués par ce biais. Le casier n'est pas une boîte aux lettres privative.

Groupe CDR

- 1) Pourrions-nous avoir une explication concernant un courrier, déposé personnellement par le Président de l'OMS dans nos casiers mairie, qui ne nous est jamais parvenu ? Cela laisse supposer que ce n'est peut-être pas la première fois ...

Déjà répondu précédemment.

- 2) Quelles sont les modalités du marché pour la zone Kerancalvez ? et si à ce jour d'autres missions ont été confiées au cabinet Atelier de l'Ile, comme par exemple Services techniques, pelouse synthétique ... ?

Pour l'aménagement de la zone de Kerancalvez, le contrat de maîtrise d'œuvre a été attribué à la société IRH qui a choisi comme sous-traitant l'Atelier de l'Ile.

- 3) Pourriez-vous nous infirmer ou confirmer l'hypothèse parue dans la presse concernant votre départ de Moëlan (prochaines élections municipales) ?

Le Maire rappelle qu'il déteste les rumeurs et souhaite seulement rappeler ses attaches fortes à Moëlan.

Alain BROCHARD

- 1) Dans la nuit du 9 au 10 mars, a eu lieu une rave party sur la côte entre la plage grise et Kerfany. Une manifestation analogue avait déjà eu lieu l'été dernier au même endroit. Quelles mesures vont être prises pour empêcher le renouvellement de ce type d'évènement et garantir la tranquillité des riverains ?

Le Maire rappelle que dans ce cas, il convient de prévenir la gendarmerie et que si le propriétaire le souhaite il est prêt à le rencontrer pour évoquer ce problème.

- 2) Alors que les premiers dériveurs commencent à être installés sur la plage de Kerfany, quelles mesures ont été prises pour faciliter la cohabitation cet été entre les utilisateurs, éviter le renouvellement de plaintes mais aussi la « privatisation » de la plage ?

Gilbert DULISCOUET indique qu'une réunion est programmée avec la DDTM, la Mairie et les deux professionnels concernés, pour mettre en place une AOT. Pour les bateaux privés, l'espace est géré par la DDTM mais l'AOT n'est pas possible.

3) Y a-t-il un projet de création d'une classe spécialisée de type « CLIS » à Moëlan-sur-Mer ?

Pas d'information précise pour Moëlan, un projet l'ULIS est à l'étude à Quimperlé.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 22 h.

**Le Secrétaire de séance,
Yves LE TORREC**

**Le Maire,
Nicolas MORVAN**



Les membres du conseil municipal,